

2019 - 2023

# Projet associatif

 Adapei 49



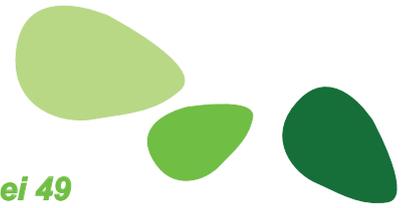
Pouvoir d'agir, pouvoir d'innover





# Avant-propos

Marie Hélène Chautard, **Présidente de l'Adapei 49**



*Le nouveau projet associatif de l'Adapei 49 s'inscrit dans la continuité du précédent ; comme lui, il a vocation à être un document de référence pour les cinq ans à venir et un outil de communication. Il rappelle l'histoire de l'Adapei 49, qui cette année fête ses 60 ans, ses valeurs, ses missions, et détermine les priorités et les engagements stratégiques qui guideront l'association, de 2019 à 2023.*

*La réflexion qui a conduit à l'écriture de ce nouveau projet associatif a bien entendu pris en compte la réforme du secteur médico-social qui s'impose aux associations gestionnaires. Cette réforme prend ses racines dans le rapport « Zéro sans solution » (2014) et dans la démarche « Une Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT). Elle se traduit par une transformation de l'offre médico-sociale. Les politiques publiques veulent sortir d'une logique de « places » et généraliser un accompagnement « hors les murs ». Les services et établissements sont appelés à accompagner « le parcours de vie » des personnes en situation de handicap, à développer des propositions d'offres nouvelles de services et de prestations. L'objectif de cette réforme est d'impulser un « virage inclusif » qui permettrait aux personnes en situation de handicap de sortir des établissements pour vivre dans le milieu ordinaire.*

*L'Adapei 49 est engagée dans l'ambition portée par l'Unapei, d'une société solidaire et inclusive ; elle soutient les personnes en situation de handicap dans la défense de leurs droits à faire leurs propres choix de projets de vie, notamment celui de vivre au plus près du milieu ordinaire, avec les autres.*

*L'Adapei 49 propose avec l'Unapei, une « transition inclusive » qui nécessite du temps, des moyens financiers, des concertations et des partenariats ; une transition qui commencerait par prendre en considération la situation de toutes les personnes qui sont encore aujourd'hui sur listes d'attente, sans solutions adaptées.*

*Notre nouveau projet associatif devait donc relever un défi : mettre en adéquation ses orientations associatives en faveur de l'inclusion avec une politique gouvernementale qui prévoit un « tout inclusif » sans moyens supplémentaires.*

*Notre démarche, accompagnée par des professionnels de l'URIOPSS (Union Régionale des Organismes Sanitaires et Sociaux), a mobilisé des acteurs de l'association, administratrices, bénévoles, familles, personnes accompagnées, professionnels-elles. Ensemble, nous avons « pensé » l'inclusion dans la diversité des formes qu'elle peut prendre, imaginé les réponses innovantes de demain, réaffirmé le droit de chacun-e à un accompagnement adapté à ses besoins et à ses aspirations, rendu aux établissements la place qui leur revient dans la chaîne des solutions indispensables.*

*Ce projet associatif est le fruit d'une collaboration de toutes les parties prenantes de l'Adapei 49. Pour toutes et tous, bénévoles et professionnels-elles, il sera dorénavant et jusqu'au prochain projet, le fil conducteur essentiel aux missions prioritaires de l'Adapei 49 : défendre les droits des personnes en situation de handicap, leur assurer un accompagnement de qualité, adapté à l'évolution de leurs besoins, de leurs aspirations.*

*Nous toutes et tous, acteurs d'une association parentale militante, nous partageons la responsabilité de sa mise en œuvre.*



# Sommaire

## Présentation de l'association

Notre histoire.....	5
60 ans d'initiatives.....	6
Nos valeurs.....	8
Nos missions.....	10
Les principes qui nous guident.....	12
Notre gouvernance associative.....	14
Le bilan du projet associatif 2014 - 2018.....	16

## Nos orientations sur les 5 ans à venir

- Axe 1** Une association lanceuse d'alerte : une association parentale, militante, engagée, œuvrant pour l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées et la transformation sociétale, impliquée dans les territoires  
18 à 19
- Axe 2** Une association où chaque personne accompagnée s'épanouit, trouve une réponse à ses besoins, est actrice de son parcours et peut s'impliquer dans l'association  
20 à 21
- Axe 3** Une association innovante, agile, capable de se renouveler et de s'adapter en permanence, experte, ouverte sur son environnement  
22 à 23

## Annexes..

Remerciements.....	24
Glossaire des sigles.....	26
Nos comités locaux.....	27
Nos services et établissements.....	28
Une démarche participative.....	30
Étapes et mise en œuvre du projet associatif.....	31

# Présentation de l'association



Notre histoire .....	5
60 ans d'initiatives .....	6
Nos valeurs .....	8
Nos missions .....	10
Les principes qui nous guident .....	12
Notre gouvernance associative .....	14
Le bilan du projet associatif 2014 - 2018 .....	16

# Notre histoire...

**Le 22 juin 1959**



L'Adapei 49, nommée « Les Papillons blancs », a été créée à Cholet. Elle est née de l'initiative de parents d'enfants handicapés pour lesquels aucune solution n'était proposée. Elle se dénomme aujourd'hui « Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales ».

## Dans les années 60...

La première phase de développement est centrée sur la création d'établissements pour enfants et adolescents.

Les parents mettent en place alors des alternatives à l'absence de scolarisation pour les jeunes déficients intellectuels.

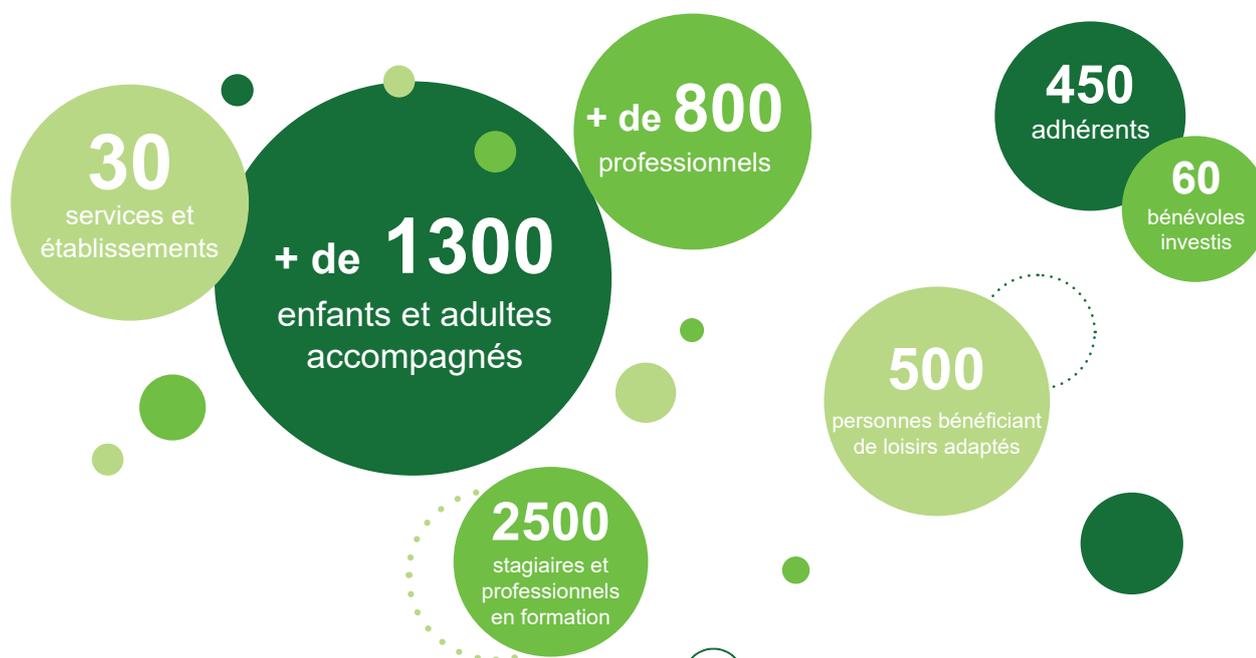


## À partir des années 1980...

Ces créations sont suivies de l'ouverture d'établissements de travail et d'hébergement pour les adultes handicapés. Au fur et à mesure des années, l'association étend ses champs d'action au secteur de la formation, des loisirs, de l'accompagnement à domicile... pour proposer des structures et dispositifs adaptés aux besoins de chacun. Plus récemment, elle a repris en son sein des activités de sports, loisirs et vacances adaptés.



## En 2019, l'Adapei 49 c'est...



# 60 ans d'initiatives...



Affiliation à l'Unapei

Ouverture du 1<sup>er</sup> IME à Cholet

1963



Création du FH Les Hirondelles à Cholet

1974



Ouverture du 1<sup>er</sup> atelier protégé (EA aujourd'hui) à Avrillé

1983



Manifestation à Doué La Fontaine pour la création d'une MAS

1986



Ouverture du 1<sup>er</sup> SESSAD à Segré

Ouverture du FV La Longue Chauvière à Cholet

1989



Création des SAVS à Angers et Cholet

Ouverture du FV La Maison des Pins à La Breille les Pins

1998



1959

1965

1980

1984

1988

1990

Création de l'association

Ouverture du 1<sup>er</sup> IMPRO à Cholet

Organisation des 1<sup>ères</sup> vacances adaptées

Création du 1<sup>er</sup> CAT (ESAT aujourd'hui) à Avrillé

Ouverture du FH La Maison de Belle-Beille à Angers

Création d'Adapei Formation à Angers



*L'ensemble des initiatives menées par les services et établissements de l'Adapei 49 ne peuvent être indiquées sur cette frise. De nombreuses autres initiatives ont marqué l'histoire de l'association.*





Déménagement  
du siège social



Création  
d'Acsodent



Création d'un  
SAMSAH



60 ans de  
l'Adapei 49

Mise en place de  
temps partagés  
entre IME et  
l'Éducation  
Nationale

Réalisation  
du Passeport  
santé



Mobilisation  
pour la création  
de places en  
ESAT (pétition,  
interpellation  
des élus)

Mise en place  
d'une 1<sup>ère</sup> unité  
d'enseignement  
externalisée  
dans une école  
à Saumur

Reprise du FH  
L'Accueil à Doué  
La Fontaine

Mobilisation  
« Ni pauvre  
ni soumis » à  
Paris

Création des  
Fiches Santé  
BD

Nouveau  
projet  
associatif

2005

2009

2012

2015

2019

2004

2007 / 2008

2011

2013

2017

Élargissement  
du public  
accueilli

Création de  
EPPI

Mise en  
place  
d'APIC'S

Intégration du  
service ESCA'L  
à l'Adapei 49

Mise en place  
du PCPE

1<sup>er</sup> projet  
associatif

Accueil  
d'enfants  
autistes dans  
les IME



Médicalisation  
du FV  
La Longue  
Chauvière



L'ensemble des sigles sont expliqués à la page 26 (en annexe).



# Nos valeurs

L'Adapei 49 se revendique comme une association de parents, militante et gestionnaire dans le champ du handicap.

- L'association est partie prenante du mouvement militant en faveur des droits des personnes handicapées et de l'amélioration de leurs conditions de vie et s'inscrit également dans la lutte contre l'exclusion.
- Elle accueille des personnes sans discrimination liée à des facteurs sociaux, raciaux, religieux ou autres.
- Ses actions s'inscrivent dans une dynamique de missions d'intérêt général pour l'essentiel confiées par les pouvoirs publics, l'État et les collectivités locales.
- Son fonctionnement s'intègre dans une démarche à but non lucratif. Tous les moyens dégagés par l'association sont destinés au développement de ses missions.

L'Adapei 49 est particulièrement attentive au respect des valeurs suivantes :



## Défense des droits

- La personne handicapée bénéficie de l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à toute personne humaine et de l'accompagnement garantissant leur effectivité. Elle remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.
- Elle est soutenue dans son accès à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté dans une démarche de valorisation de ses capacités et de respect de ses particularités.
- Elle accède à tous les espaces et ressources du milieu ordinaire grâce à un accompagnement adapté et sécurisant.
- Elle participe à la définition, à la réalisation et à l'évolution de son projet d'accompagnement. La famille est associée à cette démarche.



## Solidarité et engagement

- L'association s'engage au service des personnes handicapées dans le cadre d'un projet de société solidaire et humaniste qui implique le militantisme des bénévoles et le professionnalisme des salariés.
- Elle favorise la solidarité au sein de l'association dans la recherche de solutions adaptées pour les personnes handicapées.
- Elle favorise la solidarité entre les personnes handicapées, les parents et les professionnels.
- Elle soutient l'esprit d'entraide, de rencontre et d'échange entre les familles.



## Respect de la personne

- Toute personne handicapée a droit au respect absolu et inconditionnel, prenant en compte la personne à part entière, sa personnalité, ses atouts et ses difficultés, sa singularité, ses choix..., au-delà du handicap.
- Le respect de la personne et l'engagement dans la relation d'aide constituent les fondements d'un travail d'accompagnement de qualité qui n'a de sens que traversé par une indispensable humanité. Ces principes se révèlent à travers des conduites bienveillantes dans l'esprit des lois et à la hauteur de ce que préconisent les recommandations de bonnes pratiques.
- Toute personne a droit à un accompagnement basé sur une écoute bienveillante, un regard global dans le respect des différences et à une organisation qui respecte son rythme de vie.



## Valorisation des capacités

- Tout accompagnement doit s'inscrire dans une démarche d'auto-détermination qui vise le développement de l'autonomie de la personne ayant des besoins particuliers. Il met l'accent sur ses forces et les conditions de vie favorables à la réussite de son parcours.
- L'association favorise le développement des capacités des personnes handicapées vers une vie la plus autonome possible en respectant leurs spécificités et en étant attentive à leurs capacités réelles.
- Elle favorise les expérimentations pour révéler les possibles et poursuivre les objectifs fixés, au-delà des difficultés.



## Qualité de l'accompagnement

- L'association est attachée à la qualité des prestations proposées aux personnes handicapées et à la qualité de vie au travail des ouvriers d'EA, des travailleurs d'ESAT et de l'ensemble des professionnels.
- La promotion de la bientraitance, la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance sont au cœur des préoccupations des acteurs associatifs.
- La continuité de l'accompagnement est garantie tout au long du parcours de l'enfance à l'âge adulte.
- Le travail pluridisciplinaire s'appuyant sur les regards croisés et complémentaires est au centre d'une dynamique de travail collective au plus près des besoins des personnes handicapées.
- L'ouverture vers l'environnement et la recherche de complémentarité avec toutes les ressources mobilisables sur les territoires créent les conditions d'un enrichissement mutuel et d'une co-construction du parcours de vie de la personne.
- L'accompagnement s'appuie sur la qualité de la relation qui s'instaure avec le temps et dans le respect de la personne.

# Nos missions

## Notre affiliation à Unapei

POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

L'Adapei 49 est affiliée à l'Unapei, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis. Elle en partage les valeurs et les combats.

L'Unapei est un mouvement associatif parental militant qui allie la force de l'expertise des personnes handicapées, des familles et celle des professionnels, au service d'une ambition : « Pour une société solidaire et inclusive ».

Depuis 60 ans, le mouvement Unapei agit en permanence auprès des élus et des pouvoirs publics pour défendre et élargir les droits des personnes handicapées. L'Unapei insiste également pour que chaque personne handicapée puisse vivre avec et parmi les autres dans le respect de sa différence et de son libre arbitre.

L'Adapei 49 adhère aux documents de référence de l'Unapei :

- charte pour la dignité des personnes handicapées mentales,
- charte de la participation et de l'accompagnement de la personne handicapée intellectuelle,
- charte éthique et déontologique des membres de l'Unapei,
- charte déontologique des ESAT de l'Unapei.

## Nos missions générales

L'Adapei 49 lutte activement en faveur de la défense et de la promotion des intérêts matériels et moraux des personnes handicapées et de leurs familles (cf. Statuts de l'Unapei adoptés en 2015).

L'association inscrit son action sur l'ensemble du département de Maine et Loire dans un mouvement régional et national de familles et d'amis concernés par le handicap.

Mobilisée autour de la reconnaissance des personnes handicapées, elle a pour missions :



### ACCOMPAGNER

les personnes  
handicapées tout au  
long de leur vie et leurs  
familles



### DÉFENDRE

leurs droits à l'éducation,  
au travail, aux loisirs,  
à la culture, à une vie  
autonome



### MILITER

pour une société inclusive,  
solidaire et respectueuse  
des différences



*L'association reconnaît à la personne handicapée mentale le droit de se construire, d'affirmer ses choix, de déterminer son avenir avec l'appui d'un accompagnement familial et professionnel.*



## Notre public

Les personnes accompagnées sont des enfants, adolescents et adultes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble(s) associé(s), des troubles du spectre de l'autisme et/ou des troubles psychiques. Elles peuvent également relever de pluri-handicaps.

De tout âge, elles bénéficient d'une notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et d'une orientation reflétant leurs besoins d'accompagnement et de soutien.

## Six domaines d'activités



### Inclusion scolaire, accompagnement et soins

**IME / SESSAD / PCPE**

Un pôle d'activités centré sur l'accompagnement éducatif, les apprentissages scolaires et pré-professionnels, les savoir-être et les besoins en santé.



### Habitat, accompagnement et soins

**FH / FV / FAM / SAVS / SAMSAH / ACCUEIL DE JOUR**

Un pôle d'activités centré sur l'habitat, l'accompagnement à la vie quotidienne, le soin, « le prendre soin » et les activités créatives.



### Travail protégé

**ESAT**

Un pôle d'activités centré sur le travail comme outil de développement de compétences et facteur d'implication citoyenne.



### Travail adapté

**EA**

Un pôle d'activités centré sur l'emploi, l'accès à un métier et à un parcours professionnel évolutif.



### Formation, insertion

**ADAPEI FORMATION / APIC'S**

Un pôle d'activités centré sur l'orientation professionnelle, l'élaboration d'un projet professionnel, le développement de connaissances et la préparation à l'emploi.



### Sports, loisirs et vacances adaptés

**ESCA'L**

Un pôle d'activités centré sur l'accès à des temps de détente et de développement personnel.

*L'ensemble des sigles sont expliqués à la page 26 (en annexe).*



# Les principes qui nous guident

L'Adapei 49 conduit l'ensemble de ses actions dans le respect des valeurs et des missions telles que définies dans ses statuts. Leur déclinaison dans les services et établissements se matérialise nécessairement par :

## **Des réponses personnalisées, adaptées et de qualité**

Les services et établissements développent une approche globale de la personne handicapée basée sur une évaluation personnalisée en lien avec les familles, centrée sur ses besoins et attentive à ses choix, intégrant toutes les dimensions de l'accompagnement et valorisant sa place en tant qu'actrice de son parcours de vie.

Ils s'inscrivent dans une dynamique d'individualisation des réponses et dans un souci d'écoute de l'évolution des besoins, qu'ils soient courants, spécifiques ou complexes. Cela passe par une diversification et une adaptation permanente des différentes prestations, en lien avec les ressources mobilisables sur chaque territoire.

Une attention accrue est portée à l'anticipation des transitions et périodes charnières (passage de l'adolescence à l'âge adulte, vieillissement) afin d'éviter les ruptures d'accompagnement, à la coordination des différents accompagnements entre eux et à leur capacité à évoluer dans le temps avec les besoins et les attentes de la personne handicapée.

Les cadres et leurs équipes initient une démarche de recherche et d'innovation.

## **Une offre de services diversifiée, tournée vers l'inclusion dans la cité**

L'association propose et pilote une offre de services diversifiée, pluridisciplinaire et complémentaire, graduée sur les territoires, pour tous les âges de la vie permettant d'assurer la continuité du parcours de vie de la personne handicapée, enjeu de qualité de vie et de bien-être.

Les services et établissements mettent en œuvre un accompagnement favorisant l'inclusion dans la cité en agissant sur différents aspects de la situation de la personne handicapée : participation sociale, citoyenneté, insertion sociale et professionnelle, santé, logement...

Les réponses d'accompagnement mobilisées doivent favoriser le recours aux solutions les plus proches possibles du droit commun, mais aussi faciliter des allers et retours, pour encourager des mises en situation en milieu ordinaire.

## **Des pratiques facilitant l'expression et la participation**

Les services et établissements connaissent les spécificités de communication de chaque personne accompagnée, recherchent et mettent en œuvre les outils adaptés facilitant leur expression et leur compréhension (traduction en Facile À Lire et à Comprendre, Makaton, supports visuels tels que photos, pictogrammes...).

Ils soutiennent la mise en place des différentes formes de participation des personnes accompagnées à la vie de l'association (EPPI), du service ou de l'établissement (CVS...) et facilitent l'information et l'expression concernant la vie de la cité.

Ils participent au changement de regard sur le handicap en favorisant les rencontres des personnes handicapées avec l'environnement. Elles peuvent ainsi devenir ambassadrices de leur cause, ce qui contribue à les valoriser.



## **Une culture de la bientraitance**

Les services et établissements sont attentifs à développer la qualité des conditions d'accueil et une relation avec les personnes handicapées empreinte de respect, de reconnaissance, de bienveillance et d'empathie grâce à la mise en œuvre de postures professionnelles adaptées.

Chaque professionnel a un rôle à jouer dans cette préoccupation collective, il participe à garantir le développement d'un climat serein et bienveillant.

## **La prévention et la lutte contre la maltraitance**

Les services et établissements s'organisent pour prévenir et combattre toute forme de maltraitance, notamment en se référant aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles du secteur. Ils veillent à analyser et traiter les causes générant des actes de maltraitance.

Ils sensibilisent l'ensemble des professionnels sur les enjeux liés à la préservation de l'intégrité physique et morale et à la dignité des personnes accueillies.

## **Des professionnels diplômés et qualifiés**

La qualification nécessaire et le développement des compétences des professionnels prennent en considération l'évolution des besoins des personnes accompagnées. Les plans de formation des services et établissements, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'inscrivent dans cette logique.

L'Adapei 49 veille à réunir, en tant qu'employeur, les conditions favorisant l'exercice des missions attendues.

## **La coopération entre les services, établissements et l'ouverture à l'environnement**

Des modes de coopération, de collaboration et de partenariat sont formalisés entre les services et établissements de l'Adapei 49, ainsi qu'avec certains acteurs de leur environnement.

L'objectif est de favoriser le parcours de vie des personnes accompagnées (en fonction de leurs projets et besoins), leur intégration et leur accès à l'ensemble des lieux et personnes-ressources utiles à leur bien-être. Ils permettent un enrichissement réciproque des pratiques, une continuité des accompagnements et une mutualisation des expériences.

## **L'inscription sur les territoires**

L'association agit sur les territoires et développe une relation de proximité entre les personnes handicapées, leur famille, les élus locaux...

Elle contribue au développement des territoires, facilite les accompagnements de proximité, conforte sa responsabilité sociale et sociétale par sa participation au tissu économique.

# Notre gouvernance associative

Dans le cadre de la responsabilité sociétale des organisations, la gouvernance est définie comme « *le système par lequel une organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs* », selon la norme ISO 26000 - Responsabilité sociétale.

La gouvernance associative se veut une démarche d'ensemble permettant d'assurer la conduite, la gestion et le fonctionnement de l'Adapei 49.

Elle se définit selon les principes ci-dessous :

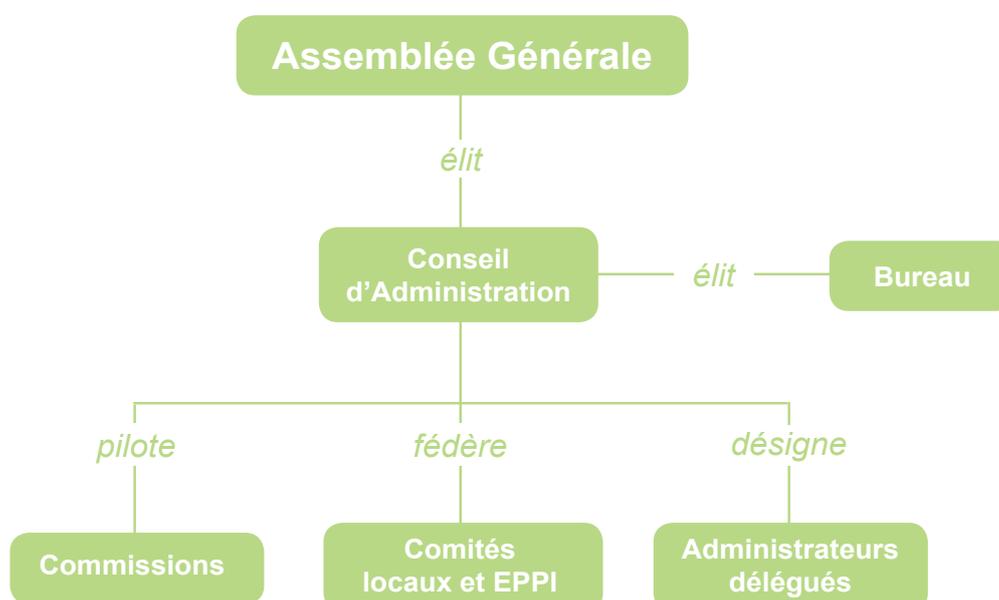
- Existence de règles de fonctionnement formelles (statuts, règlement de fonctionnement, projet associatif, chartes, notes d'orientation),
- Représentation équilibrée des membres de l'association (parité femmes/hommes, territoires, caractéristiques sociologiques),
- Organisation de la séparation des pouvoirs (notamment exécutif-gestion/politique-contrôle) et des régulations pouvoirs/contre-pouvoirs,
- Contribution des différentes parties prenantes (personnes accompagnées, représentants des personnels...),
- Transparence et qualité de l'information,
- Implication au cœur des territoires,
- Qualité des emplois.

Les administrateurs sont majoritairement parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé.

L'Adapei 49 revendique son appartenance au mouvement parental (Unapei) et à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Dans la philosophie de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, l'Adapei 49 fera annuellement un rapport sur sa gouvernance lors de son Assemblée Générale.

## Schéma de gouvernance de l'association



## Instances associatives : orienter et décider

Les instances associatives en place au sein de l'Adapei 49, sont sous l'autorité du / de la président-e :



### Assemblée Générale (AG)

Elle approuve les rapports de l'année précédente, les orientations pour l'année suivante et elle pourvoit au renouvellement des administrateurs.



### Conseil d'Administration (CA)

Il est compétent pour l'ensemble des décisions, hormis ce qui relève de l'Assemblée Générale.



### Bureau

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration, met en œuvre ses décisions et débat de points d'actualité.

## Comités locaux : investir les territoires

L'Adapei 49 est organisée en représentations territoriales pour :

- favoriser la proximité avec les familles,
- coopérer avec les autres acteurs du territoire : élus locaux, responsables économiques, commissions d'accessibilité...

Les comités locaux sont chargés d'animer la vie associative locale (cf. annexe 4).

## Commissions et groupes de travail : concerner

Des commissions et groupes de travail ont pour objet :

- d'animer des réflexions thématiques ou sectorielles,
- de préparer des dossiers à destination du Conseil d'Administration.

Elles peuvent être composées uniquement d'administrateurs, de bénévoles ou de professionnels ou bien être mixtes et/ou réunir des représentants de chacune des parties prenantes.

## Instances professionnelles et paritaires : gérer, consulter et manager



### Comité de direction

Il débat et arrête des décisions de gestion dans le cadre des délégations aux dirigeants professionnels.



### Collège des directeurs

Il permet le partage d'informations utiles à l'organisation des services et établissements, et à l'harmonisation des pratiques de gestion.



### Comité Social et Économique (CSE)

Il est l'espace central du dialogue social avec les élus du personnel. Il implique les professionnels dans les enjeux associatifs.

## Siège social : soutenir et agir

Le siège social contribue à la construction de la politique associative et décline les décisions et orientations arrêtées par le Conseil d'Administration et le Bureau de l'Adapei 49. Ses services mettent en œuvre les obligations légales et réglementaires et interviennent en accompagnement et soutien des services et établissements accueillant les personnes handicapées (ressources humaines, comptabilité / gestion, systèmes d'information, secrétariat, communication et qualité).



# Le bilan du projet associatif 2014 - 2018



Le projet associatif 2014 - 2018 avait mis en avant un certain nombre d'orientations anticipant sur les politiques publiques et les besoins des personnes accompagnées. Projet politique, il prenait en compte les attentes de ces dernières et de leurs familles.

Les valeurs et les grands principes énoncés s'inscrivaient dans des logiques humanistes, citoyennes, ouvertes sur le monde.

Des chantiers ont été menés à leur terme, d'autres ouverts et à poursuivre. Certains d'entre eux trouveront leur aboutissement dans le nouveau projet associatif 2019 - 2023.

## Les principales orientations mises en œuvre :

- Le soutien et l'accompagnement d'une délégation de personnes accompagnées, dans la perspective d'une représentation autonome (EPPI)
- La prise en compte d'un début de démarche RSE : changements de fournisseurs pour les assurances et le courtage, audits énergétiques, bilans des gaz à effet de serre...
- Le renouvellement des dirigeants associatifs
- La création d'un fonds de dotation ouvert à des acteurs non issus de l'association
- L'amélioration de l'accueil des nouvelles familles (rencontres, diffusion d'informations...)
- La participation à la déclinaison du troisième plan autisme
- Le développement d'une nouvelle politique pour les Entreprises Adaptées centrée sur l'emploi et les activités de service
- Le renforcement de l'accès à la santé : Acsodent, santé BD...
- La réflexion sur le maintien à domicile, y compris médicalisé avec la création d'un SAMSAH
- L'intégration au réseau Différent et Compétent
- La formation des représentants de personnes accompagnées et de familles en CVS
- Le développement de dispositifs expérimentaux en matière d'hébergement
- Le développement de la médicalisation avec la création d'une équipe mobile de soins
- La création de classes externalisées

# Nos orientations pour les 5 ans à venir



Axe 1 .....	18
Axe 2 .....	20
Axe 3 .....	22

# Axe 1

**Une association lanceuse d'alerte :  
une association parentale,  
militante, engagée,  
impliquée dans les territoires,  
œuvrant pour l'accès à la citoyenneté des personnes  
handicapées et la transformation sociétale**

## **ORIENTATION 1**

Alerter et mobiliser les acteurs publics et des territoires pour rendre effectifs et étendre les droits des personnes handicapées

L'association défend une société où chacun trouve sa place tout au long de sa vie, défend l'accès aux droits, l'exercice de la citoyenneté et est garante de la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées. Intégrée dans un réseau régional et national, elle relaye les messages auprès des élus de la République et des acteurs du territoire.

### **Objectifs :**

- **Relayer les combats de l'Unapei par une action politique permanente**
- **Militer pour plus de souplesse afin d'apporter davantage de fluidité dans les parcours**

## **ORIENTATION 2**

Sensibiliser la société civile au handicap et notamment au handicap mental

L'association apporte, avec l'appui de partenaires, une expertise et développe des moyens auprès des acteurs de la société civile qui accueillent les personnes handicapées pour faire changer le regard sur le handicap.

### **Objectifs :**

- **Faire évoluer la représentation du handicap**
- **Sensibiliser au handicap dès l'école**
- **Sensibiliser les acteurs socio-économiques aux compétences des personnes handicapées**

## ORIENTATION 3

### Renforcer nos capacités et nos actions militantes

L'association se donne les moyens de sensibiliser les familles, de les soutenir dans leur parcours et de les accompagner dans la défense de leurs droits individuels et collectifs.

L'association développe la politique d'adhésion, d'engagement et de fidélisation de nouveaux parents bénévoles.

L'association s'implique dans la politique locale sur les territoires au bénéfice des parcours de vie et de santé des personnes handicapées : elle est représentée dans les instances de démocratie sanitaire et dans les instances consultatives des collectivités locales.

L'association inscrit, chaque fois que cela est possible, ses actions dans une dimension inter-assocative pour porter la parole des familles.

#### Objectifs :

- **Développer un militantisme actif**
- **Accueillir des bénévoles, les accompagner et les fidéliser**
- **Valoriser l'engagement des bénévoles dans les services et établissements sur des missions définies et formalisées pour contribuer à l'ouverture sur leur environnement**

## ORIENTATION 4

### Structurer la communication associative

L'association souhaite améliorer l'information associative à destination des familles sur les territoires.

L'association s'attache à faire partager ses valeurs par les professionnels et à leur donner les moyens de relayer ses messages.

L'association favorise le dialogue avec ses partenaires dans une logique d'ouverture et de collaboration.

#### Objectifs :

- **Améliorer la communication interne à destination de l'ensemble des acteurs associatifs, les informer des activités et des décisions prises**
- **Développer la communication externe afin de promouvoir les actions de l'association**
- **Définir un plan de communication associatif pour donner davantage de visibilité à l'association**



# Axe 2

**Une association où chaque personne accompagnée s'épanouit, trouve une réponse à ses besoins, est actrice de son parcours et peut s'impliquer**

## **ORIENTATION 5**

Renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées pour qu'elles soient force de proposition et actrices de leur parcours de vie

L'association déploie des moyens pour favoriser l'implication et l'expression de tous : la place de la personne accompagnée est renforcée dans la vie de l'association et des services et établissements et conduit à co-construire des parcours adaptés, en mobilisant par exemple la pair-aidance.

### **Objectifs :**

- **Promouvoir et accompagner l'autodétermination des personnes handicapées**
- **Accompagner et faciliter l'accès aux droits des personnes handicapées et de leur famille**
- **Renforcer l'accompagnement favorisant l'accès autonome à la santé des personnes accompagnées**
- **Soutenir l'effectivité de l'accès à la vie affective et sexuelle des personnes handicapées**
- **Accompagner l'accès à la scolarisation en milieu ordinaire et favoriser l'accès aux apprentissages tout au long de la vie**
- **Favoriser l'accès aux pratiques artistiques, culturelles, sportives et de loisirs de droit commun sur les territoires**
- **Faciliter et accompagner l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**

## ORIENTATION 6

Consolider la coopération et l'échange de savoirs entre les professionnels et les familles

L'association favorise la complémentarité, le partage des connaissances et des compétences entre familles et professionnels dans une construction et une mise en œuvre communes du parcours personnalisé.

### Objectifs :

- **Soutenir les familles et reconnaître leur expertise**
- **Favoriser la place de l'aidant dans la co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)**
- **Accompagner davantage les aidants par des actions de soutien et de répit**

## ORIENTATION 7

Organiser une offre diversifiée, adaptée, souple pour répondre aux besoins personnalisés sur les territoires

L'association propose sur chaque territoire une offre diversifiée, adaptée et complémentaire favorisant l'inclusion et répondant aux besoins et attentes des personnes handicapées, tout au long du parcours de vie.

### Objectifs :

- **Diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement**
- **Développer des équipes mobiles à partir des services et établissements pour soutenir les acteurs du milieu ordinaire (fonction de ressources et d'appui)**
- **Favoriser l'accès des personnes handicapées à une activité professionnelle grâce à nos services et établissements tout en poursuivant l'ouverture vers le milieu ordinaire de travail**
- **Proposer et mettre en œuvre des réponses pour les personnes handicapées vieillissantes**
- **Promouvoir les compétences des personnes handicapées pour accéder à des postes au sein de nos services et établissements**
- **Accompagner les changements des pratiques au regard de la réponse accompagnée pour tous**



# Axe 3



**Une association innovante, agile,  
capable de se renouveler et  
de s'adapter en permanence,  
experte,  
ouverte sur son environnement**

## **ORIENTATION 8**

Expérimenter des nouveaux modes d'accompagnement

L'association veut poursuivre l'expérimentation de réponses alternatives en complément de la commande publique et adaptées aux besoins singuliers des personnes handicapées.

**Objectifs :**

- **Développer de nouvelles formes d'habitat et mettre en œuvre des accompagnements inclusifs**
  - **Développer les activités périscolaires et extrascolaires en complément des accueils en IME**
  - **Développer des solutions innovantes de répit pour les aidants**
- 

## **ORIENTATION 9**

Mobiliser les moyens nécessaires à l'innovation (financements, partenariats..)

L'association recherche des moyens nécessaires à son développement (mécénat, crédit-recherche...) et des partenaires à mobiliser (université, laboratoire...).

**Objectifs :**

- **Diversifier les sources de financement**
- **Soutenir la recherche et l'innovation en collaboration avec le monde universitaire**
- **S'inscrire dans des réseaux collaboratifs, sources d'expérimentation et d'enrichissement de projets novateurs**

## ORIENTATION 10

Identifier les ressources (compétences, savoirs..), les mutualiser et les partager

L'association valorise les compétences des professionnels de l'association pour contribuer à sa capacité d'innovation, partager les savoirs, essayer les nouvelles pratiques et mutualiser les outils utilisés.

### Objectifs :

- Favoriser la connaissance réciproque des acteurs de l'association
- Développer et formaliser les pratiques de coopération au bénéfice du parcours des personnes accompagnées
- Poursuivre le développement des compétences des professionnels

## ORIENTATION 11

Conduire une démarche volontariste de Responsabilité Sociétale des Etablissements (RSE)

Tout comme la plupart des organisations, l'association est appelée à s'interroger sur sa propre empreinte écologique et sociale. Son implication en faveur du développement durable doit constituer un fort levier de motivation des professionnels et des bénévoles et un renforcement de son attractivité sur les territoires du Maine-et-Loire.

L'association est sensible à la responsabilité sociétale et environnementale, et notamment à son pilier social (actions au bénéfice des personnes handicapées mais aussi de ses professionnels) qui est au cœur de ses métiers.

### Objectifs :

- Mettre en œuvre des actions en faveur de l'environnement
- Améliorer les conditions de vie des personnes accompagnées
- Favoriser la qualité de vie des professionnels
- Participer au développement des territoires

## ORIENTATION 12

Elaborer des références associatives à l'appui des pratiques

L'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité nécessite une interrogation permanente des choix éducatifs et thérapeutiques mis en œuvre.

Entre obligations de protection, prises de risque, nécessaire autonomie, valeurs portées par chacun, les acteurs associatifs sont aux prises avec des contradictions entre différentes logiques. L'association doit leur fournir des repères pour arbitrer et prendre les décisions les plus justes possibles.

### Objectifs :

- Construire une réflexion éthique via la création d'une instance dédiée pour maintenir le sens des valeurs fondatrices de l'association
- Produire des notes d'orientations associatives pour apporter des réponses claires aux questions éthiques rencontrées dans les pratiques d'accompagnement



## - Remerciements -



**aux personnes handicapées,  
aux familles, aux adhérents, aux bénévoles,  
aux membres du Conseil d'Administration,  
aux professionnels et leurs représentants  
et à l'URIOPSS Pays de La Loire  
qui ont contribué à la réalisation du projet  
associatif 2019 - 2023 de l'Adapei 49**



# Annexes



Annexe 1 - Glossaire des sigles .....	26
Annexe 2 - Nos comités locaux .....	27
Annexe 3 - Nos services et établissements .....	28
Annexe 4 - Une démarche participative .....	30
Annexe 5 - Etapes et mise en oeuvre du projet associatif .....	31

# Annexe 1 - Glossaire des sigles

<b>AG</b>	Assemblée Générale
<b>APIC'S</b>	Agir Pour l'Insertion Citoyenne et Solidaire : dispositif des Adapei des Pays de La Loire pour un accompagnement professionnel et social des jeunes adultes en situation d'amendement CRETON (avec une orientation ESAT)
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CSE</b>	Comité Social et Economique
<b>CVS</b>	Conseil de la Vie Sociale
<b>EA</b>	Entreprise Adaptée
<b>EPPI</b>	Échange Participation Partage Idées : conseil consultatif des personnes accompagnées dans les services et établissements de l'Adapei 49
<b>ESAT</b>	Établissement et Service d'Aide par le Travail
<b>ESCA'L</b>	Enfance, Sports, Culture, Adultes Loisirs
<b>ESS</b>	Économie Sociale et Solidaire
<b>FALC</b>	Facile À Lire et à Comprendre
<b>FAM</b>	Foyer d'Accueil Médicalisé
<b>FH</b>	Foyer d'Hébergement
<b>FV</b>	Foyer de Vie
<b>GEM</b>	Groupe d'Entraide Mutuelle
<b>IME</b>	Institut Médico-Éducatif
<b>IMPRO</b>	Institut Médico-Professionnel
<b>MAS</b>	Maison d'Accueil Spécialisée
<b>MDA</b>	Maison Départementale de l'Autonomie
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>PCPE</b>	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
<b>PPA</b>	Projet Personnalisé d'Accompagnement
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociétale des Établissements (ou Entreprises)
<b>SAMSAH</b>	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
<b>SAVS</b>	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
<b>SESSAD</b>	Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
<b>URIOPSS</b>	Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
<b>UNAPEI</b>	Union nationale des associations des parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis. Elle se décline au niveau régional : Unapei Pays de La Loire

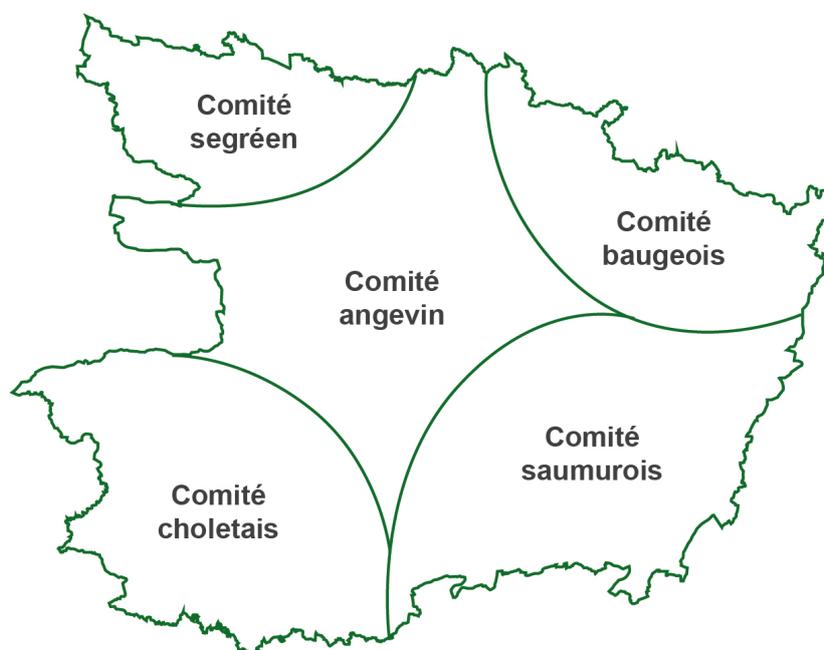


# Annexe 2 - Nos comités locaux

## Les missions des comités locaux

Chaque comité local est chargé de :

- accueillir les nouvelles familles, développer les adhésions et sensibiliser les familles à la participation aux instances statutaires,
- analyser régulièrement les attentes et besoins des familles et les soutenir dans le développement de leurs projets,
- rendre un service aux personnes accompagnées et aux familles : soutien individuel avec un accueil, des permanences (fournir des informations, des aides au remplissage de dossiers MDA /protection juridique en subsidiarité des services et établissements) et un service collectif avec l'organisation de réunions thématiques,
- animer la vie associative locale : loisirs (soirées détente, pique-nique, lotos, concerts...), rencontres familiales, groupes d'échange et de parole entre personnes accompagnées, opération brioches, éditions ivoires...
- être le relais des orientations associatives auprès des familles et participer aux divers événements mis en place par l'association,
- informer les familles sur la vie des services et établissements,
- représenter l'association dans les territoires et développer des partenariats avec les institutions, les associations et plus largement le réseau local : élus locaux, partenaires culturels, sportifs et de loisirs, participer aux réseaux santé, accessibilité, habitat, groupes de travail divers autour de la promotion et de la citoyenneté de la personne handicapée.



### Coordonnées du siège social

Tél : 02 41 68 98 50

Mail : [contact@adapei49.asso.fr](mailto:contact@adapei49.asso.fr)

# Annexe 3 - Nos services et établissements

## PÔLE INCLUSION SCOLAIRE, ACCOMPAGNEMENT ET SOINS (ISAS)

**SESSAD Baugé** | Tél : 02 41 89 20 49  
2 chemin de Rigné - 49150 Baugé en Anjou

**SESSAD Cholet** | Tél : 02 41 71 92 22  
59 rue René Barjot - 49300 Cholet

**Antenne SESSAD Pro Cholet** | Tél : 02 41 64 00 01  
48 rue des Bons Enfants - 49300 Cholet

**SESSAD Saumur** | Tél : 02 41 50 10 46  
110 ruelle à l'Ane - 49400 Saumur

**SESSAD Segré** | Tél : 02 41 92 31 00  
12 allée des Chênes - 49500 Segré en Anjou Bleu

.....  
**IME Bordage Fontaine** | Tél : 02 41 49 17 17  
2 rue des Écureuils - 49300 Cholet

**IME Champfleury** | Tél : 02 41 89 20 49  
2 chemin de Rigné - 49150 Baugé en Anjou

**IME Chantemerle** | Tél : 02 41 50 10 46  
2 rue Léonce Malécot - 49400 Saumur

**IME Clairval** | Tél : 02 41 92 15 95  
14 rue Gounod - 49500 Segré en Anjou Bleu

**IME Europe** | Tél : 02 41 44 80 08  
54 avenue de l'Europe - 49130 Les Ponts de Cé

**IME La Rivière** | Tél : 02 41 62 02 62  
18 rue du Champ Noir - 49300 Cholet

.....  
**Dispositif PCPE** | Tél : 07 71 01 51 53  
48 rue des Bons Enfants - 49300 Cholet

## PÔLE FORMATION, INSERTION

**Adapei Formation / APIC'S** | Tél : 02 41 88 63 27  
12 bis rue de l'Asile Saint Joseph - 49000 Angers

**Antenne Adapei Formation / APIC'S** | Tél : 02 41 75 94 86  
48 rue des Bons Enfants - 49300 Cholet

**Antenne Adapei Formation** | Tél : 02 41 67 30 71  
100 rue des Prés - 49400 Saumur



## PÔLE HABITAT, ACCOMPAGNEMENT ET SOINS

**FH La Maison de Belle-Beille** | Tél : 02 41 73 11 66 : **SAVS / SAMSAH** | Tél : 02 41 22 00 95  
2 place du Chanoine Ballu - 49000 Angers : 1 square des Jonchères  
: 49000 Angers

**FH Les Résidences Adapei 49** | Tél : 02 41 49 45 40 : **SAVS / SAMSAH** | Tél : 02 41 22 00 95  
1 allée des Hirondelles - 49300 Cholet : 48 rue des Bons Enfants  
: 49300 Cholet

**FH L'Accueil** | Tél : 02 41 59 74 94  
59 rue Saint Jean - 49700 Doué en Anjou

**FV / CAJ La Maison des Pins** | Tél : 02 41 52 87 84  
3 rue des Loges - 49390 La Breille Les Pins

**FAM / FV / CAJ La Longue Chauvière** | Tél : 02 41 71 08 00  
3 rue des Poneys - 49300 Cholet

## PÔLE ESAT

**ESAT Avrillé** | Tél : 02 41 21 11 57  
7 rue Paul Langevin (ZI La Croix Cadeau) - 49240 Avrillé

**ESAT Cholet** | Tél : 02 41 58 19 21  
8 rue de Sablé - 49300 Cholet

**ESAT Les Ardoisières** | Tél : 02 41 69 11 59  
4 rue du Rocher (ZI de l'Aubinière) - 49800 Trélazé

**ESAT Loire Mauges** | Tél : 02 41 77 84 40  
9 allée Jean Monnet - La Pommeraye - 49620 Mauges sur Loire

**ESAT Saumur** | Tél : 02 41 67 85 92  
Chemin des Patureaux (ZI Le Pigeonnier) - 49400 Saint Lambert des Levées

## PÔLE EA

**EA Avrillé** | Tél : 02 41 21 11 41  
7 rue Paul Langevin (ZI La Croix Cadeau) - 49240 Avrillé

**EA Cholet** | Tél : 02 41 58 19 21  
4 rue du Mans - 49300 Cholet

**EA La Pommeraye** | Tél : 02 41 77 74 69  
11 avenue des Lilas - La Pommeraye - 49620 Mauges sur Loire

## PÔLE SPORTS, LOISIRS ET VACANCES ADAPTÉS

**ESCA'L** | Tél : 02 41 22 06 70  
La Cité - 58 Boulevard du Doyenné - 49100 Angers



# Annexe 4

## Une démarche participative

Pour élaborer ce nouveau projet associatif, le Conseil d'Administration de l'Adapei 49 a engagé une démarche participative qui a duré plusieurs mois.

L'accompagnement d'une professionnelle de l'URIOPSS Pays de la Loire a permis de fixer un cadre rigoureux à la démarche participative, à l'organisation et l'animation des réunions.

Les séances d'échanges ont été nombreuses entre administrateurs-trices, bénévoles, représentants des professionnels-elles : comité de pilotage, premières parties des Conseils d'Administration, séminaire entre administrateurs-trices et directeurs-trices, journée des familles...

Les membres du groupe EPPI, les représentants des personnes accompagnées dans les CVS ont eux aussi été sollicités, en particulier sur les thèmes liés à l'exercice de leurs droits et à leurs attentes.

Parallèlement, une plateforme collaborative a été ouverte sur internet. Elle a permis de recueillir des centaines de contributions individuelles ou collectives émanant de personnes handicapées, de familles, de professionnels, de comités locaux.

La responsable qualité et développement de l'Adapei 49, chargée de l'organisation interne de cette consultation, a fait une synthèse de toutes les contributions, par grandes thématiques, qu'elle a présentée au comité de pilotage. Un long travail de lecture, d'écriture et de relecture a pu commencer dans des réunions qu'elle a suivies.

Enfin, les compétences de la chargée de communication de l'Adapei 49 ont été sollicitées pour la mise en page.

Nous sommes fiers d'avoir impulsé une vraie dynamique participative autour de ce nouveau projet associatif. Elle a demandé du temps, de l'énergie, des compétences, et elle a été l'occasion d'échanges riches et bien souvent chaleureux.

Afin de rendre ce document accessible au plus grand nombre, une présentation en Facile À Lire et à Comprendre sera diffusée aux personnes que nous accompagnons.

Au nom du Conseil d'Administration je remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé, donné de leur temps, partagé leurs idées et parfois leurs interrogations, leurs préoccupations.

Et je remercie sincèrement les professionnels qui nous ont accompagnés dans notre démarche participative.

**Marie Hélène Chautard, Présidente de l'Adapei 49**

### Chiffres clés de la plateforme participative



285 contributions  
317 votes



189 contributions  
295 votes



41 contributions  
59 votes

# Annexe 5 - Etapes et mise en œuvre du projet associatif

## Les étapes



## La mise en œuvre

La démarche participative conduite a permis de construire un projet autour de trois axes stratégiques déclinés en orientations.

Un plan d'actions est défini afin de mettre en œuvre le projet pour les cinq années à venir. Il fera l'objet d'un suivi annuel en Assemblée Générale et d'un bilan global à l'issue de cette période.

Ce projet présente les orientations et le cadre dans lequel s'inscriront les projets des services et établissements.





# Adapei 49

**Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales**

## **Siège social**

126 rue Saint Léonard - BP 71 857  
49018 Angers cedex 01

Téléphone : 02 41 68 98 50  
Mail : [contact@adapei49.asso.fr](mailto:contact@adapei49.asso.fr)



[www.adapei49.asso.fr](http://www.adapei49.asso.fr)

